

ÉNERGIES DU SANTERRE Des hommes au service de vos énergies MANDAT de Prélèvement SEPA			
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 00 (a)			
Version 1			
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez Energies du Santerre à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de Energies du Santerre. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.			
Votre Nom	Client Payeur N° CHRONO Primeurs		(b) 1
Votre adresse	2 Rue d'Angers CP 40703 Rungis min		(c) 2
	94584 France		(c) 2
Les coordonnées de votre compte	FR76 1870 6004 5165 0369 7208 574 A.S.T.E.R.E.P.882		(d) 2
Nom du créancier	Energies du Santerre		(f) 1
I.C.S	FR18808528 32 FAUBOURG DE BRETAGNE 80200 PERONNE		(g) 2
	80200 PERONNE		(h) 2
Type de paiement :	FRANCE		(h) 2
Signé à	Paiement récurrent / répétitif ☐ Mensualisation ☐ Prélèvement à la facture ☒ (Cochez votre choix)		
Signature(s) :	Rungis		
CHRONO PRIMEURS 2, Rue d'Angers - CP 40703 94584 Rungis Cedex Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67 Siret 380 986 604 00037			
Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.			
Informations relatives au contrat entre le créancier et le débiteur - fournies seulement à titre indicatif.			
Code identifiant du débiteur	Indiquer ici tout code que vous souhaitez voir restitué par votre banque		(l) 2
Tiers débiteur pour le compte duquel le paiement est effectué (si différent du débiteur lui-même)	Nom du tiers débiteur : si votre paiement concerne un accord passé entre Energies du Santerre et un tiers (par exemple, vous payez la facture d'une autre personne), veuillez indiquer ici son nom. Si vous payez pour votre propre compte, ne pas remplir.		(m) 1
	Code identifiant du tiers débiteur		(n) 2
	Nom du tiers créancier : le créancier doit compléter cette section s'il remet des prélèvements pour le compte d'un tiers.		(o) 1
	Code identifiant du tiers créancier		(p) 2
Contrat concerné	Numéro d'identification du contrat		(q) 2
	Description du contrat		(r) 2
A retourner à : Energies du Santerre 32 FAUBOURG DE BRETAGNE 80200 PERONNE		Zone réservée à l'usage exclusif du créancier	

1 : La longueur maximum pour un nom est de 70 caractères
 2 : Cette ligne a une longueur maximum de 35 caractères

A NOUS RETOURNER ACCOMPAGNE D'UN RIB

1023349272495701 SARL CHRONO PRIMEURS - 2, RUE D'ANGERS - CP 40703 - RUNGIS (94) - FRANCE

SARL CHRONO PRIMEURS
 2, Rue d'Angers - CP 40703
 94584 Rungis Cedex
 Tél. 01.46.87.60.27 - Fax : 01.46.87.61.67
 Siret 380 986 604 00037